



LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4 Kw pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues ou une voiture sans permis dès 14 ans.

Le déroulement de la formation

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école. À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire. Vous pourrez conduire un scooter ou une voiture sans permis dès que vous serez en possession du permis AM.

La formation pratique est constituée de quatre séquences théoriques et pratiques.

- ✓ **Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite**
 - Signalisation
 - Règles de circulation
 - Vitesse
 -
- ✓ **Séquence 2 : Formation à la conduite HORS circulation**
 - Equipements obligatoires – leurs rôles
 - Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle)
 - Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité
 - Maîtrise technique du véhicule HORS circulation
- ✓ **Séquence 3 : Code de la route**
 - Connaître la signalisation et comprendre son rôle
 - Règles de circulation
 - Positionnement du véhicule sur la chaussée
 - Franchissement d'intersections et régime de priorité

✓ **Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique**

- Démarrer
- S'insérer
- Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur
- Freinage
- Arrêt de départ en circulation (feux tricolore, Stop...)
- Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter

Avec le permis AM **option cyclomoteur**, nous pouvons conduire :

- un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h.

Avec le permis AM **option quadricycle léger à moteur**, nous pouvons conduire :

- une voiture sans permis (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).